

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain VALLET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/12/2014

Présents : tous les conseillers municipaux en exercice (23).

Mme GRAILLAT Colette a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Décisions du maire / DIA ;**
- 2. Urbanisme ;**
- 3. Attribution du marché pour la transformation du terrain de foot synthétique ;**
- 4. Subvention terrain de foot : modification de la délibération**
- 5. Modification du règlement de la salle des fêtes ;**
- 6. Convention A.D.S. ;**
- 7. Finances : Vote du BP 2015**
- 8. Questions diverses.**

1. Décisions du maire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises depuis la dernière réunion :

N° de Décision	Date de la décision	Objet
DEC96_2014	17/11/2014	DIA CAZES / PINON
DEC97_2014	01/12/2014	DIA GOGUET / LECOINTE
DEC98_2014	08/12/2014	OCTROI D'UNE CONCESSION GRANJON
DEC99_2014	08/12/2014	OCTROI D'UNE CONCESSION BRIALON

Le conseil municipal prend acte. Pas d'observations.

2. Urbanisme :

Monsieur Gilbert PALLAIS, donne connaissance des dossiers examinés par la commission d'urbanisme depuis le dernier conseil municipal. Aucun n'appelle d'observation particulière de la part de la commission ad hoc.

Monsieur MOMBARD complète l'information sur la commission urbanisme : il a reçu plusieurs personnes au sujet des « Taxes d'Aménagement », il souhaite qu'une notice informative soit délivrée aux demandeurs et qu'au moment de l'envoi des dossiers, un courrier leur soit fait pour les informer des montants (5.000 € à 12.000 € de taxes pour certains), lorsqu'ils n'ont pas prévu son financement, cela pose problème, notamment au lot les Tilleuls car les promoteurs n'informent pas leurs clients alors que la TA a un taux de 10 %.

3. Attribution du marché pour la transformation du terrain de foot synthétique :

Le maire expose que s'agissant :

de l'avis d'appel public à la concurrence relatif aux travaux de transformation du terrain de foot annexe gazonné à 11 en terrain de foot en gazon synthétique avec reprise de l'éclairage, la commission a procédé à l'ouverture des plis et à leur examen, avec le concours du maître d'œuvre.

Après avoir donné connaissance des conclusions de la commission et de ses propositions, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer les marchés en cause.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2122-21 et L.2122-22 alinéa 4,

Vu le procès-verbal de la commission en date du 21/10/2014 ;
 Vu la proposition de la commission, approuvée par M. le Maire,
 Vu le marché, concernant les travaux de transformation du terrain de foot annexe gazonné à 11 en terrain de foot en gazon synthétique avec reprise de l'éclairage, à passer entre la commune et les entreprises,
 Vu la commission d'ouverture des plis dument réunie le 21 octobre 2014,

Décide à l'unanimité,

Art. 1er. - Le maire est autorisé à signer les marchés relatifs aux travaux de transformation du terrain de foot annexe gazonné à 11 en terrain de foot en gazon synthétique avec reprise de l'éclairage, à passer avec les entreprises :

Corps d'Etat	NOM de l'ENTREPRISE RETENUE	Montant		
		Euros		
		H.T		
		Base	Option	Total
LOT 1 – VRD / Gazon synthétique / Agrès sportifs / Clôtures	VERT & SPORT	554.249,80	0	554.249,80
LOT 2 – Eclairage	Ent. DHERBET	61.076,50	0	61.076,50

Art. 2. - Ampliation de la présente délibération sera adressée au représentant de l'État pour contrôle de légalité, à M. CHRISTOPHE Benoit (maître d'œuvre), et au comptable communal.

4. Subvention terrain de foot : modification de la délibération :

La délibération N° DEL20140903_04 du 03/09/2014 est RAPPORTEE

Après que Monsieur Dominique MOMBARD (Président de l'USM) ait indiqué qu'il ne participait pas aux discussions ni au vote,
 Monsieur le Maire rappelle que la commune de MOURS ST EUSEBE a lancé un projet d'aménagement d'un terrain de sport en gazon synthétique dédié à la pratique du football.

Compte tenu de l'investissement important que représente l'aménagement d'un tel équipement la commune a, au préalable, souhaité mieux appréhender les besoins spécifiques à ce type d'installation et étendre la réflexion à d'autres sports ou activités susceptibles d'y être accueillis.

Des réunions ont eu lieu avec les associations concernées afin de préciser la définition du besoin.

L'équipement sportif a vocation à accueillir les membres de l'association « USM » (Union Sportive Moursoise), mais aussi les scolaires et le Centre de Loisirs, ainsi que d'autres clubs sportifs. Il est précisé que l'objectif premier est de permettre et d'accroître le niveau de pratique du football afin d'accueillir plus de sportifs et de d'améliorer les conditions de jeux quel que soit le climat (et notamment par temps de pluie).

Après une pré-étude il s'avère qu'il y a nécessité de refaire également l'éclairage du stade puisque l'installation existante est vétuste et ne répond plus aux critères légaux en matière de sécurité notamment, mais aussi en matière d'homologation par les instances sportives.

L'installation se fera sur le terrain d'entraînement déjà existant.

Le montant prévisionnel de l'opération est de : **642.712 € H.T** y compris la maîtrise d'œuvre. Compte tenu de l'intérêt que revêt cet équipement pour le sport, et de l'important investissement qu'il représente, il est légitime de solliciter une aide financière auprès de tous organismes et collectivités locales œuvrant pour le développement du sport. C'est en particulier le cas de l'Etat (DETR), et du Conseil Général de la Drôme (dans le cadre des subventions « Gros Projets »).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RAPPORTE** sa délibération N° DEL20140709_01 du 10/07/2014, compte tenu de l'augmentation de la masse prévisionnelle des travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions au taux le plus élevé auprès de tous organismes et collectivités locales dans le cadre de l'aménagement d'un terrain de sport en gazon synthétique pour la pratique du Football et la mise aux normes des installations électriques, en particulier la Préfecture de la Drome (DETR), le Conseil Régional, la Fédération de Foot, la Réserve parlementaire, le SDED et le Conseil Général dans le cadre des subventions « Gros Projets 2015»,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté.

5. Modification du règlement de la salle des fêtes :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, la délibération prise lors du conseil du 18.06.2014 fixant les tarifs des différents bâtiments communaux, et approuvant le règlement intérieur.

Il propose d'apporter une précision quant à la mise à disposition de ces équipements aux associations.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

✓ **DECIDE** de modifier l'article 12 du règlement intérieur en ce sens :
« La mise à disposition de la salle et des équipements est gratuite pour les associations de la commune dans l'exercice normal et habituel de leurs activités et les manifestations non lucratives qu'elles organisent. Il en est de même pour les structures moursoises ou non (associations ou organismes émanant des collectivités) qui réalisent des actions en faveur des collectivités en dehors de tout cadre commercial. »

✓ **DIT** que les autres articles restent inchangés.

6. Convention A.D.S. :

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération N° DEL20141008_19 du 08 Octobre 2014 par laquelle il avait été décidé de confier l'instruction de certains actes d'urbanisme à la Communauté d'Agglomération Valence Romans.

Il soumet au Conseil Municipal le règlement de fonctionnement du service commun ADS et la convention à passer.

Les membres présents, après en avoir pris connaissance, et en avoir délibéré :

- **APPROUVENT** les termes du règlement de fonctionnement du service commun ADS,
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec Valence Romans Sud Rhône Alpes,
- **DISENT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2015

7. Finances : Vote du BP 2015 :

Monsieur MOMBARD rappelle les réunions de travail au cours desquelles le Conseil Municipal a pris connaissance dans le détail de sa proposition de budget. Il informe les membres présents, que du fait de la précocité de la date du vote du BP 2015, il n'y a pas de reprise de résultats ni d'affectation, et que des ajustements seront faits après le vote du Compte Administratif (CA) au printemps 2015.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer officiellement pour l'adoption de ce budget :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1.758.600 €	1.505.000 €
RECETTES	1.758.600 €	1.505.000 €

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal vote le budget primitif tel qu'il est présenté, à l'unanimité.

8. Questions diverses :

DM 12 Budget général 2014 :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré vote ces mouvements de crédits à l'unanimité,

Prolongation DSP « Eau Potable et assainissement » :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération du 17 décembre 2013 le conseil municipal avait sollicité l'avis de la DDFIP afin de prolonger le contrat de DSP « Eau Potable et Assainissement » conclu avec la commune de Romans au profit de Véolia.

Depuis cette date aucune réponse n'a été obtenue.

Par conséquent Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à la passation d'un avenant pour prolonger cette DSP au-delà du 03/02/2015.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- ✓ **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
 - ✓ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour représenter la Commune dans cette affaire, notamment pour la signature de l'avenant à intervenir avec la mairie de Romans.

- ✚ Fête de Noël (Comité des Fêtes) le 19.12.2014 ;
- ✚ Vernissage exposition Mme BOUCHET ce samedi ;
- ✚ Vœux le 09.01.2015 à 19h00 ;
- ✚ Réunion CAUE le 23.01.2015 à 15h00 (projet aménagement les Guinches + école) ;
- ✚ Noël des Vémos le 19/12 à 19h15 ;
- ✚ Ramassage des cartons : Mme ROUX signale des problèmes dans le ramassage. A terme Alain VALLET signale que le service va disparaître et qu'une nouvelle plateforme va être créée à la déchetterie. Gilles ROUX déplore la disparition d'un service utile (les cartons risquent d'être remis dans les ordures ménagères). Alain VALLET signale que des containers de couleurs différentes devraient être mis en service dans les années à venir ;
- ✚ Stéphane LARRA informe que le « Mours Ma Commune » sera livré en mairie vendredi et sera à distribuer avec le guide de l'environnement.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée

Le Maire,

BARNERON Séverine	BELLANGER Lionel	BERNARD Patrick	BONHOURE Nicolas	BOUCHET Jennifer	BOURGEON Charline
DESSEMOND Arlette	GOMEZ David	GRAILLAT Colette	GUICHARD Valérie	GUILHOT Caroline	GUILLEMINOT Karine
JABOULEY Aurélie	JOLIVET Véronique	LARRA Stéphane	MACHON Yves	MOMBARD Dominique	PALLAIS Gilbert
ROUX Gilles	ROUX Josiane	SANDON Loïc	SGRO Fabienne	VALLET Alain	